

Occupation des sols



*MOS haut-normand
vs OCS-Ge*

Sommaire

- 1- Présentation du MOS HN*
- 2- Comparaison des postes*
- 3- Comparaison des règles de numérisation*



1

*Présentation
du MOS haut-normand*

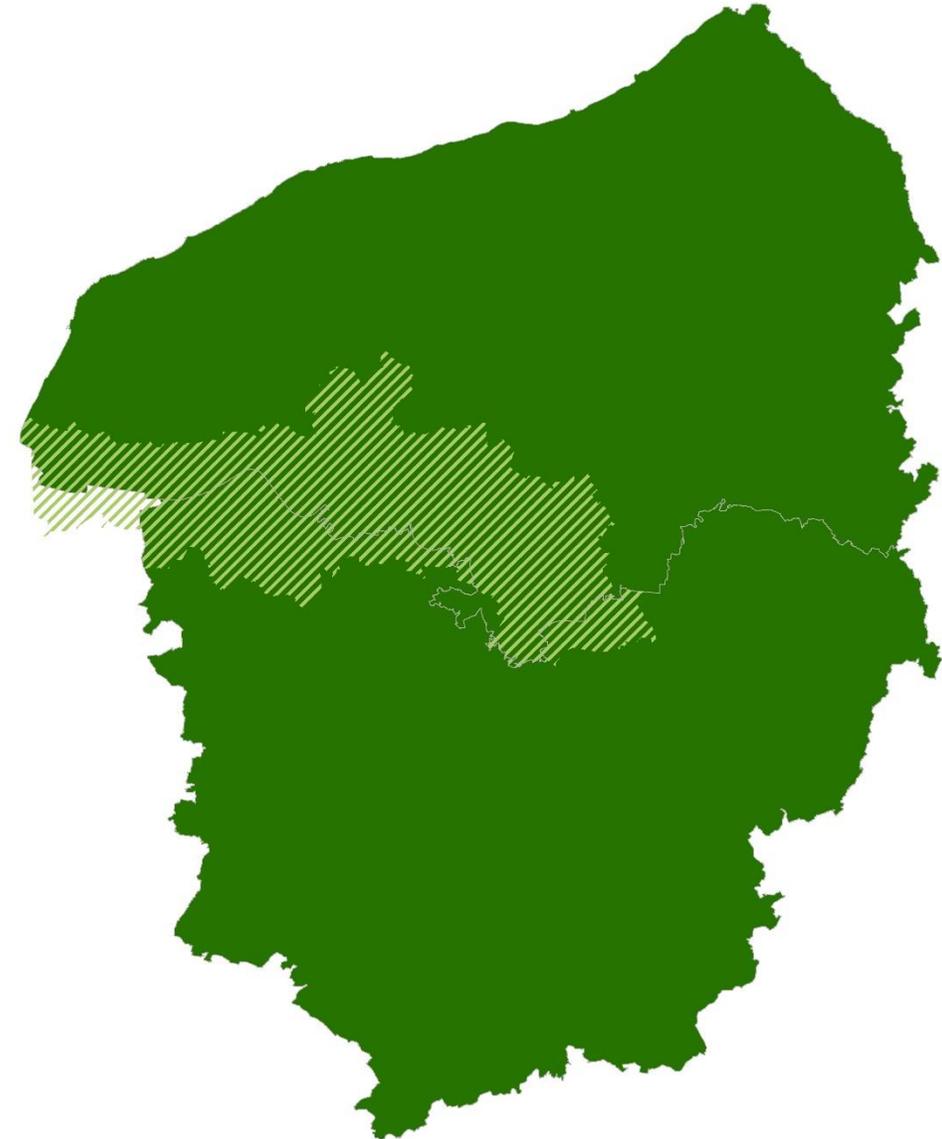
Présentation du MOS haut-normand



Comprendre l'estuaire de la Seine pour mieux le gérer



- Projet partenarial
- Production SIRS
- Millésime 2009
- Livraison finale septembre 2013
- <http://mos.hautenormandie.fr>



Présentation du MOS haut-normand

- Nomenclature d'inspiration Corine Land Cover
- 41 postes
- 4 niveaux de nomenclature
- Echelles de production : 1/2000^{ème} en espace urbain et 1/5000^{ème} en espace rural et naturel
- Fiabilité > 90%



2

Comparaison des postes

Comparaison des postes

Quelques éléments de Caractéristiques

- Plans d'eau
- Estuaire
- Vergers et petits fruits

Quelques éléments de Morphologie

- Tourbières
- Coupes rases, travaux forestiers





3

Comparaison des règles de numérisation

Comparaison des règles de numérisation



Les densités (pour le bâti)

MOS HN (résidentiel uniquement)	OCS Ge
>80% (« bâti très dense »)	>80% (« tissu compact »)
>50% (« bâti dense »)	>50% (« tissu dense »)
>7,5 maisons par ha (« bâti individuel »)	>30% (« tissu lâche »)
	>10% (« tissu diffus »)
<7,5 maisons par ha (« tissu bâti lâche et bâti isolé »)	Isolé

Comparaison des règles de numérisation



Les couverts végétaux

	MOS HN	OCS Ge
Forêts	Couvert >25% Essence >75% Hauteur >7m	Couvert >25% Essence >75% Hauteur >5m
Landes et broussailles	Couvert >10% Hauteur 2 à 3m	Couvert >25% Hauteur <5m
Végétation arbustive	Couvert >10% Hauteur >3m	Couvert >25% Hauteur <5m
Vergers	>15-20%	>75%

Comparaison des règles de numérisation

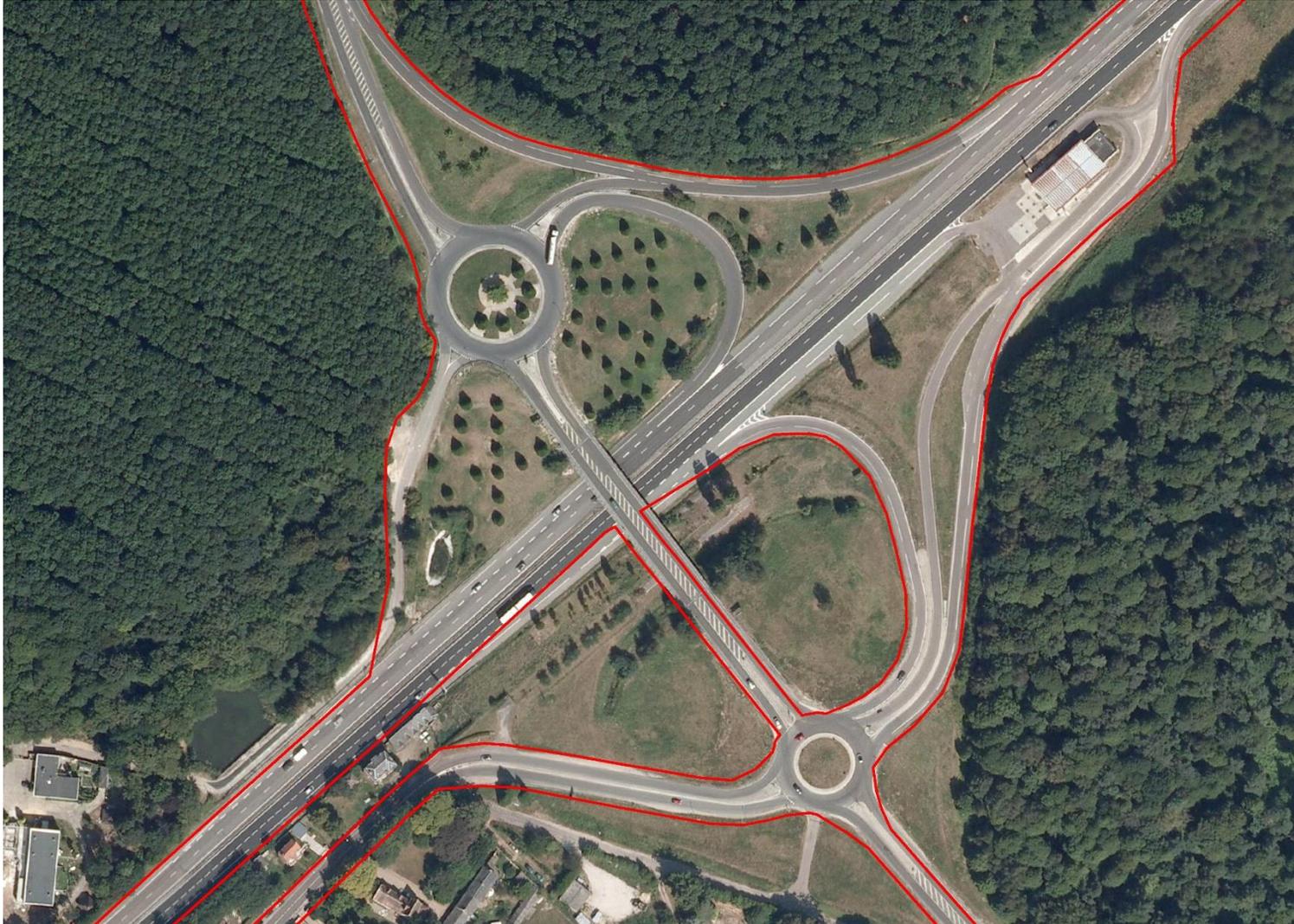


Les unités minimales représentées

	MOS HN	OCS Ge
Largeurs	5 mètres	<ul style="list-style-type: none">- 5 mètres pour les transports- 20 mètres pour la sylviculture- 10 mètres pour les autres postes
Surfaces	<ul style="list-style-type: none">- 1000 m² pour les bâtiments d'habitation, bâtiments d'exploitation agricole, plans d'eau et vergers- 2500 m² ailleurs	<ul style="list-style-type: none">- 200 m² pour le bâti- 500 m² pour les surfaces d'eau, et en zone construite ou limitrophe- 2500 m² ailleurs

Comparaison des règles de numérisation

Les unités minimales représentées



Conclusion

Le MOS haut-normand

- Un MOS plutôt urbain
- Un MOS pour un usage d'échelle régionale
- Une nécessaire mise-à-jour
- Une coordination à prévoir avec l'ancienne Basse-Normandie



Le rapprochement du millésime 2009 avec la nomenclature OCS Ge

- Des nomenclatures d'usage des sols qui se recoupent mal
- Des UMC qui ne permettent pas de fiabiliser les couvertures des sols
- Potentiellement un lourd travail de reprise, selon le niveau de définition à atteindre
- Un investissement envisageable seulement si la nomenclature OCS Ge est pérenne

Occupation des sols



*MOS haut-normand
vs OCS-Ge*